

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition
ne contient pas
les publications
contenant des données
personnelles protégées.
Dès lors, seule
la version officielle
sur papier fait foi.

JAA 2800 Delémont – 36^e année – N° 19 – Mercredi 21 mai 2014

Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le mercredi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12 heures. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Editeur: Pressor SA, Centre d'impression et d'arts graphiques, Delémont, tél. 032 421 19 19, fax 032 421 19 00. Compte de chèques postaux 12-874158-4.

Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8 h 30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** « Journal officiel de la République et Canton du Jura », case postale 553, 2800 Delémont 1. **Courriel:** journalofficiel@pressor.ch

Publications des autorités cantonales

Chancellerie d'Etat

Suppression de numéros du Journal Officiel en l'an 2014

L'édition hebdomadaire du Journal officiel sera supprimée aux dates suivantes:

Mercredis: 1^{er} janvier, 23 avril, 4 juin, 23 juillet, 6 août, 31 décembre.

Delémont, décembre 2013

Le chancelier d'Etat: Jean-Christophe Kübler

République et Canton du Jura

Entrée en vigueur

Par arrêtés, le Gouvernement a fixé l'entrée en vigueur au **1^{er} juin 2014**

- de la modification du 26 février 2014 de la loi sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers;
- de la modification du 26 février 2014 du décret sur l'imposition des véhicules routiers et des bateaux.

Delémont, le 6 mai 2014

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Christophe Kübler

Conférence suisse
des directrices et directeurs cantonaux de la santé

Adaptation du Règlement concernant les émoluments pour l'examen intercantional des ostéopathes

Décision du 10 avril 2014

Le Comité directeur de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS)

Considérant que:

L'art. 9 du Règlement de la CDS concernant l'examen intercantional pour ostéopathes du 23 novembre 2006

prévoit que le Comité directeur de la CDS fixe pour les examens des émoluments couvrant les coûts. En janvier 2013, le Comité directeur a augmenté les émoluments pour la première partie et a fixé le nouvel émolument pour l'examen théorique de la 2^e partie de l'examen intercantional. Au regard des exigences actuelles en matière d'examens dans les professions de la santé, la Commission intercantionale d'examen a décidé fin janvier 2014 d'organiser à partir de la session d'examens de septembre 2014 sous forme standardisée l'examen pratique de la deuxième partie de l'examen intercantional. La préparation de cet examen par les experts de la commission, en particulier l'élaboration de cas et de questions qui sont connus après chaque examen et doivent donc être changés après chaque session d'examens, la traduction des documents nécessaires ainsi que la durée plus longue de l'examen occasionnent des surcoûts non négligeables par rapport aux examens pratiques organisés jusqu'ici. Du fait de la baisse considérable du nombre de candidats inscrits depuis 2013 après la fin de la phase de transition, ces surcoûts ne peuvent plus être couverts par l'émolument actuel pour l'examen, mais doivent être en partie pris en compte par une hausse de l'émolument.

L'émolument de Fr. 650.– fixé pour la première fois en 2008 pour l'examen pratique doit en conséquence être augmenté à Fr. 950.–.

Arrête:

Art. 1

Dans l'art. 2 al. 2 chiffre 5 du Règlement concernant les émoluments, le montant « 650.– » est remplacé par « 950.– ».

Art. 2

Cette décision entre en vigueur immédiatement.

Art. 3

Cette décision doit selon l'art. 9 al. 2 de l'Accord intercantional sur la reconnaissance des diplômes de fin d'études du 18 février 1993 être publiée dans les feuilles officielles des cantons.

Berne, le 10 avril 2014

Conférence suisse
des directrices et directeurs cantonaux de la santé

Le Comité directeur

Le président: D^r Carlo Conti, conseiller d'Etat

Le secrétaire central: Michael Jordi

Conférence suisse
des directrices et directeurs cantonaux de la santé

**Règlement de la Conférence suisse
des directrices et directeurs cantonaux
de la santé (CDS) concernant les émoluments
pour l'examen intercantonal des ostéopathes
du 14 février 2008**

Vu l'article 10 de l'accord intercantonal du 18 février 1993 sur la reconnaissance des diplômes de fin d'études et vu l'article 9 al. 1 du règlement de la CDS concernant l'examen intercantonal pour ostéopathes du 23 novembre 2006 (Règlement), le Comité directeur de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) arrête:

Art. 1 Champ d'application

Ce règlement fixe les émoluments des activités et des décisions de la Commission intercantonale d'examen liées à l'admission à l'examen intercantonal des ostéopathes et à l'examen.

Art. 2 Taux d'émoluments

¹ Les émoluments sont les suivants:

- | | |
|---|------------------------|
| 1. émolument pour l'inscription à la première partie de l'examen intercantonal | Fr. 300.– ¹ |
| 2. émolument pour la première partie de l'examen intercantonal | Fr. 300.– ² |
| 3. émolument pour l'inscription à la deuxième partie de l'examen intercantonal | Fr. 300.– |
| 4. émolument pour la deuxième partie de l'examen intercantonal: théorie (art. 13 règlement) | Fr. 500.– ³ |
| 5. émolument pour la deuxième partie de l'examen intercantonal: pratique (art. 15 resp. 25 règlement) | Fr. 950.– ⁴ |

² Les émoluments selon chiffres 1 et 3 doivent être acquittés en même temps que l'inscription, les émoluments selon chiffres 2, 4 et 5 selon art. 9 al. 2 règlement⁵.

³ Par ailleurs, l'Ordonnance sur les émoluments du 8 septembre 2004 s'applique⁶.

Art. 3 Entrée en vigueur

Ce règlement est entré en vigueur le 14 février 2008. La modification entre en vigueur dès son adoption par le Comité directeur.

Berne, le 10 avril 2014

Au nom de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé:

Le président: D^r Carlo Conti
Le secrétaire central: Michael Jordi

¹ Emolument augmenté par décision de la CDS du 24.1.2013

² Emolument augmenté par décision de la CDS du 24.1.2013

³ Ch. 4 inséré par décision de la CDS du 24.1.2013

⁴ Emolument augmenté par décision de la CDS du 10.4.2014

⁵ Modifié par décision de la CDS du 24.1.2013

⁶ RS 172.041.1

Vous pouvez envoyer vos publications
par courriel à l'adresse:

journalofficiel@pressor.ch

jusqu'au lundi 12 heures

Service de l'économie rurale

La présente publication permet de garantir que des concurrents potentiels soient informés à temps de l'aide publique envisagée sous la forme d'un prêt d'investissement pour l'entreprise agricole ci-dessous. Les entreprises concernées visées à l'art. 13 OAS peuvent recourir auprès du Service de l'économie rurale, Courtemelon, Case postale 131, 2852 Courtételle dans les 30 jours.

Entreprise agricole:

– M. Claude Varin, Au Village 14, 2888 Seleute, installation d'un chauffage à copeaux à distance

Courtemelon, le 19 mai 2014

Le chef du Service de l'économie rurale:
Jean-Paul Lachat

Service des infrastructures

Restriction de circulation

Route cantonale N° 1501

Commune: Cœuve

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que la route sous-mentionnée sera fermée temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

Motif: 16° Festival des Fanfares d'Ajoie

Tronçon: **RC 1501: traversée du village de Cœuve**

Entrée Sud, carrefour des vergers - giratoire centre du village

Durée: **Le 25 mai 2014 de 10h00 à 14h00**

Particularités: Néant

Renseignements: M. Serge Willemin, inspecteur des routes (tél. 032/420 60 00)

La signalisation de déviation réglementaire sera mise en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel de la manifestation, affecté à la sécurité du trafic.

Les oppositions à cette restriction ne peuvent être prises en considération en vertu de l'article 107, alinéa 4, de l'OSR.

Delémont, le 11 avril 2014

Service des infrastructures
L'ingénieur cantonal: J. Ph. Chollet

Service des infrastructures

Restriction de circulation

Route cantonale N° 247.1

Commune: Bonfol

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que la route sous-mentionnée sera fermée temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

Motif: Fête de Saint-Fromond

Tronçon: **Centre du village**

Rue de Gare jusqu'à la rue de la Vendline (Ferme Terreaux)

Durée: **Du jeudi 29 mai 2014 à 14h00 au lundi 2 juin 2014 à 11h00.**

Renseignements: M. Serge Willemin, inspecteur des routes (tél. 032/420 60 00)

La signalisation de déviation réglementaire sera mise en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel de la manifestation, affecté à la sécurité du trafic.

Les oppositions à cette restriction ne peuvent être prises en considération en vertu de l'article 107, alinéa 4, de l'OSR.

Delémont, le 5 mai 2014

Service des infrastructures
L'ingénieur cantonal: J. Ph. Chollet

Publications des autorités communales et bourgeoises

Courgenay

**Assemblée communale ordinaire,
lundi 2 juin 2014, à 20 h,
au Centre paroissial et culturel**

1. Procès-verbal de l'assemblée du 03.03.2014
2. Passer et approuver les comptes 2013 ainsi que la liste des dépassements budgétaires
3. Prendre connaissance et accepter la demande de renonciation du droit de cité de M^{me} Cattin Laure et sa fille Sofia Cattin
4. Prendre connaissance des travaux liés à la pose du tapis de route pour les rues « Champs Montants » et « Bellevue » et décider un montant devisé à Fr. 50'000.– et donner compétence au Conseil communal pour son financement
5. Prendre connaissance et statuer sur l'ouverture d'une Unité d'accueil pour écoliers (UAPE) sur la commune de Cornol sous l'entité de la garderie Scoubidou de Courgenay sous réserve de l'autorisation du service cantonal concerné, de l'accord de l'assemblée communale de Cornol, de son acceptation à la répartition des charges et des éventuelles subventions
6. Information sur la synthèse des investissements
7. Divers

Courgenay, le 15 mai 2014

Le Conseil communal

Courtedoux

**Assemblée communale ordinaire des comptes,
lundi 16 juin 2014, à 20 h,
à la halle de gymnastique**

L'ordre du jour est le suivant :

1. Lecture et approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 12.12.2013.
2. Discuter et approuver les comptes de l'exercice 2013; approuver les dépassements budgétaires.
3. Prendre connaissance et approuver le règlement communal d'impôts.
4. Prendre connaissance et approuver le règlement communal sur les émoluments.
5. Prendre connaissance et approuver les modifications du règlement communal d'organisation.
6. Prendre connaissance du projet et approuver la conservation « d'îlots de vieux bois » sur les parcelles N^{os} 748, 749, 4892 et 716, du ban de Courtedoux, pour une période de 50 ans.
7. Présenter, discuter et adopter un crédit global de Fr. 135'000.– pour la réfection de la route de Varandin, hors village; donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et consolider.
8. Divers.

Les règlements mentionnés aux points 3, 4 et 5 sont déposés publiquement au Secrétariat communal où ils peuvent être consultés 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée. Ils peuvent également être consultés sur le site internet de la commune www.courtedoux.ch.

Les éventuelles oppositions, dûment motivées, sont à adresser durant le dépôt public au Secrétariat communal.

Les comptes 2013 seront disponibles sur le site internet de la commune www.courtedoux.ch, dès le 26 mai 2014.

Courtedoux, le 19 mai 2014

Le Conseil communal

Ederswiler

**Einladung zur ordentlichen
Gemeindeversammlung der gemischten
Gemeinde Ederswiler
Dienstag, 24. Juni 2014, 19h30
im Mehrzweckgebäude**

Traktanden:

1. Genehmigung des Protokolls vom 3.12.2013
2. Beratung, Beschlussfassung und Kreditbewilligung von Fr. 25'000.– für die Vorstudie der Melioration. Präsentation durch die Herren: Bernard Studer Geometer Rolf Eschmann SA, Pierre Simonin Verantwortlicher Melioration des Amtes für Landwirtschaft.
3. Beratung und Beschlussfassung der Rechnung 2013
4. Kenntnisnahme und Bestätigung des neuen Steuerreglements der Gemischten Gemeinde Ederswiler
5. Verschiedenes

Die Unterlagen zu Traktandum 3 liegen 7 Tage vor und 7 Tage nach der Versammlung, sowie die Unterlagen zu Traktandum 4, 20 Tage vor und 20 Tage nach der Versammlung während den üblichen Öffnungszeiten zur Einsichtnahme in der Gemeindeverwaltung auf.

Alle Einwohnerinnen und Einwohner sind freundlich zur Versammlung eingeladen.

Ederswiler, 21 Mai 2014

Der Gemeinderat

Lajoux

Approbation de plans et de prescriptions

Le Service du développement territorial de la République et Canton du Jura a approuvé, par décision du 29 avril 2014, le plan d'aménagement local, comprenant les plans et prescriptions suivantes:

- Plan de zones
- Plan des dangers naturels
- Règlement communal sur les constructions

Ces documents ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au secrétariat communal.

Lajoux, le 19 mai 2014

Le Conseil communal

Montfaucon

**Assemblée des ayants droit à la jouissance des pâtures de l'ancienne commune de Montvergier,
mardi 3 juin 2014, à 20 h, à la salle communale**

Ordre du jour:

1. Ouverture de l'assemblée
2. PV
3. Comptes 2013
4. Divers et imprévus

Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées au secrétariat communal.

La présente publication fait office de convocation pour les ayants droit éventuellement oubliés.

Montfaucon, le 19 mai 2014

La Commission des Pâtures

journalofficiel@pressor.ch

Porrentruy**Décision du Conseil de ville
du 15 mai 2014****Tractandum N° 11**

Approbation de quatre crédits pour la réalisation de la viabilisation de la dernière étape de la zone d'activité « En Roche de Mars » :

- a) Un crédit de Fr. 330'000.– pour l'aménagement de la chaussée et d'une place de rebroussement, à couvrir par voie d'emprunt.
- b) Un crédit de Fr. 92'000.– pour l'installation de l'éclairage public, à couvrir par voie d'emprunt.
- c) Un crédit de Fr. 121'000.– pour l'extension du réseau d'eau potable, à couvrir par reprise de fonds de réserves.
- d) Un crédit de Fr. 151'000.– pour l'extension du réseau de canalisations (PGEE), à couvrir par reprise de fonds de réserves.

Tractandum N° 13

Approbation de la modification partielle du règlement général de police du 1^{er} juin 1980.

Les documents sur la base desquels le Conseil de ville s'est prononcé peuvent être consultés à la Chancellerie municipale. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

Délai pour l'envoi de la demande de référendum au Conseil municipal: **mercredi 25 juin 2014.**

Porrentruy, le 16 mai 2014

Chancellerie municipale

Porrentruy**Dépôt public
Modification partielle
du règlement général de police du 1^{er} juin 1980**

Dans sa séance du 15 mai 2014, le Conseil de ville a approuvé la modification partielle du règlement général de police du 1^{er} juin 1980. Cette modification peut être consultée à la Chancellerie municipale durant 20 jours, soit jusqu'au 13 juin 2014.

Les oppositions, dûment motivées et écrites, doivent parvenir à la Chancellerie municipale de Porrentruy jusqu'au 25 juin 2014.

Porrentruy, le 16 mai 2014

Le Conseil municipal

Porrentruy**Restriction de circulation****Commune: Porrentruy
Lotissements de la Perche et de l'Oiselier**

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service de l'Urbanisme, Equipement, Intendance – UEI de Porrentruy informe les usagers que les routes sous-mentionnées seront fermées temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après :

Motifs: **Pose du revêtement bitumineux définitif**

Tronçon: **Lotissement de la Perche**

Rue des Foyards, Chemin des Gagneurs, Chemin des Laboureurs, Chemin des Cordonniers, Rue du Rosaire, chemin piétonniers internes et trottoirs

Lotissement de l'Oiselier

Rue d'Argile (partiellement), Chemin de la Fontaine-aux-Chiens, Chemin de Mavaloz, chemin piétonniers internes et trottoirs

Durée: **du lundi 26 mai au samedi 14 juin 2014**

**En cas de conditions météorologiques défavorables
les travaux seront reportés à une date ultérieure:**

Particularités: Travaux réalisés par étapes

Renseignements: M. Dominique Vallat, commissaire (lien à la circulation tél. 032/465 77 22)
M. Rotunno Michel, service UEI, (lien à la technique tél. 032/465 78 71)

Les signalisations de chantier et de déviations réglementaires seront mises en place selon l'avancement du chantier.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier affecté à la sécurité du trafic.

Les oppositions à cette restriction ne peuvent être prises en considération en vertu de l'article 107, alinéa 2, de l'OSR.

Porrentruy, le 13 mai 2014

Le Conseil Municipal

Val Terbi**Assemblée de la bourgeoisie de Vicques,
lundi 16 juin 2014, à 20 h,
au Centre communal de Vicques
(Salle de réunion 1, 1^{er} étage)**

Ordre du jour:

1. Salutations et souhaits de bienvenue;
2. Approbation du procès-verbal du 3 septembre 2013;
3. Décider et voter l'acquisition d'une forêt, parcelle N° 3131 du ban de Vicques, d'une contenance de 15'510 m², située au lieu-dit « Sous Rosé », propriété de Monsieur Maurice Charmillot de Dompierre, pour la somme de Fr. 46'000.– + frais de notaire;
4. Communications:
 - a. présentation de la nouvelle commission bourgeoise;
 - b. cahier des charges et règlements;
 - c. entretien des sentiers communaux;
 - d. présentation des comptes 2013 de la Bourgeoisie de Vicques;
5. Divers.

Le procès-verbal peut être consulté à l'administration communale ou sur le site internet de la commune (www.val-terbi.ch).

Vicques, le 15 mai 2014

Le Conseil communal

Val Terbi**Entrée en vigueur de la modification
des statuts du syndicat scolaire
de l'Ecole secondaire du Val Terbi**

La modification des statuts susmentionnés, adoptée par les assemblées communales des communes membres du syndicat et de l'assemblée des délégués du 14 novembre 2013 ont été approuvés par le Gouvernement le 22 avril 2014.

Réuni en séance du 14 mai 2014, le Comité a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} août 2014.

Les statuts ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés auprès du secrétariat de l'ESVT à Vicques.

Le comité
La présidente: Nathalie Marquis
La secrétaire: Marjorie Hubleur

Vellerat

Assemblée communale ordinaire, jeudi 26 juin 2014, à 20 heures, à la Salle communale

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée;
2. Prendre connaissance et approuver les comptes 2013, ainsi que les dépassements budgétaires;
3. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement d'impôt;
4. Prendre connaissance et approuver le Règlement d'organisation de l'arrondissement de sépulture;
5. Projets communaux - informations;
6. Divers.

Les règlements mentionnés sous chiffres 3 et 4 sont déposés publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au Secrétariat communal, où ils peuvent être consultés. Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées, au Secrétariat communal.

Vellerat, le 12 mai 2014

Le Conseil communal

Publications des autorités administratives ecclésiastiques

Alle

Assemblée de la Commune ecclésiastique catholique-romaine, mercredi 4 juin 2014, à 20 h 15, à la Maison paroissiale, Alle

Ordre du jour:

1. Ouverture - communications
2. Procès-verbal
3. Comptes 2013 et dépassements de crédits
4. Divers

Alle, le 9 mai 2014

Le Conseil de la Paroisse

Boncourt

Assemblée de la Commune ecclésiastique catholique-romaine, lundi 6 juin 2014, à 20 h 15, à la Maison des œuvres

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Présenter et approuver les comptes de l'exercice 2013
3. Discuter et approuver un prélèvement de Fr. 4500.- sur fonds « Jeunesse » destiné à l'assainissement de l'installation électrique du coin des jeunes
4. Divers et imprévu

Boncourt, le 19 mai 2014

Le Conseil de la Commune ecclésiastique

Bourrignon

Assemblée de la Commune ecclésiastique catholique-romaine, dimanche 15 juin 2014, à 10 h 30, à l'école

Ordre du jour

1. Salutations du Président
2. Procès-verbal de la dernière assemblée
3. Approuver les comptes 2013 et voter les dépassements de budget
4. Informations pastorales
5. Divers

Bourrignon, le 15 mai 2014

Commune ecclésiastique
catholique-romaine de Bourrignon

Courgenay-Courtemaury

Assemblée ordinaire de la Commune ecclésiastique catholique-romaine, mardi 10 juin 2014, à 20 h 15, au centre paroissial et culturel

Ordre du jour:

1. Accueil.
2. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
3. Présentation et adoption des comptes 2013.
4. Décider d'un budget d'investissement de Fr. 40'000 pour un rafraîchissement de la cure, par prélèvement sur les fonds paroissiaux et décider de la réaffectation correspondante de ceux-ci.
5. Rapport d'activité du Conseil de paroisse.
6. Divers.

Courgenay-Courtemaury, le 19 mai 2014

Le Conseil de la Commune ecclésiastique

Lajoux

Assemblée ordinaire de la Commune ecclésiastique catholique-romaine, mardi 3 juin 2014, à 20 h, à la Maison des œuvres

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Nomination de deux scrutateurs.
3. Comptes 2013.
4. Rapport d'activité paroissiale.
5. Divers.

Lajoux, le 12 mai 2014

Conseil de la Commune ecclésiastique

Movelier-Mettembert

Convocation à l'assemblée de la Commune ecclésiastique, jeudi 5 juin 2014, à 20 h, à la salle paroissiale de Movelier

Ordre du jour

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée
2. Comptes 2013
3. Informations de l'équipe pastorale
4. Divers et imprévus

Movelier-Mettembert, le 16 mai 2014

Le Conseil de paroisse

Porrentruy**Ordre du jour de l'assemblée paroissiale du lundi 2 juin 2014, à 20 h 15, au Centre paroissial « Les Sources »**

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Acceptation des comptes 2013 et ratification des dépassements de budget.
3. Voter un crédit de Fr. 518'000.– pour la restauration de la chapelle de Lorette; donner compétence au Conseil pour se procurer les fonds nécessaires.
4. Voter un crédit de Fr. 20'000.– pour le remplacement du tableau de commande et la régulation du système de ventilation de St-Pierre, à prélever sur le fond « Bâtiments paroissiaux ».
5. Approbation du projet d'aide humanitaire.
6. Projet d'installation d'un système audiovisuel à St-Pierre.
7. Informations:
 - a) du Conseil de paroisse
 - b) de l'Equipe pastorale.
8. Divers.

Porrentruy, le 15 mai 2014

Le Conseil de paroisse

Avis de construction

Basse-Allaine / Buix

Requérant: Meusy Samuel, Rue du Pont 63, 2925 Buix. Auteur du projet: Meusy Samuel, Rue du Pont 63, 2925 Buix.

Projet: agrandissement de l'étable pour génisses d'élevage et stock de foin, SRPA, sur les parcelles N°s 83 (surface 1118 m²), 84 (surface 556 m²), 85 (surface 527 m²), 86 (surface 1669 m²), 87 (surface 2864 m²), sises au lieu-dit « En Lavaux ». Zone d'affectation: Agricole ZA.

Dimensions principales: longueur 25 m, largeur 21 m 10, hauteur 5 m 60, hauteur totale 8 m 70.

Genre de construction: murs extérieurs: ossature bois. Façades: bardage bois de teinte brune. Couverture: Eternit grandes ondes de couleur brune.

Dérogation requise: art. 21 LFor.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 20 juin 2014 au secrétariat communal de Basse-Allaine, 2923 Courtemaîche où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Basse-Allaine, le 16 mai 2014

Le Conseil communal

Bure

Requérant: Football Club Bure, CP 21, 2915 Bure. Auteur du projet: SD Ingénierie SA, Faubourg St-Germain 16A, 2900 Porrentruy Villasa Sàrl & Bâticoncept Architecture Sàrl, Annonciades 9, 2900 Porrentruy.

Projet: transformation du bâtiment N° 1B dans le volume existant, avec vestiaires, locaux de service,

salle de comité, cantine et nouvelle terrasse couverte extérieure, déconstruction de l'ancienne cantine et des gradins, sur la parcelle N° 673 DDP 4869 (surface 4'827'736 m²), sise au lieu-dit « Combe de La Tiasse ». Zone d'affectation: Agricole ZA.

Dimensions principales: existantes. Dimensions de la terrasse couverte: longueur 16 m, largeur 6 m, hauteur 2 m 95.

Genre de construction: murs extérieurs: maçonnerie existante. Façades: bardage tôle existante de teinte brune, plaques Eternit de teinte jaune (Oues). Couverture: fibro-ciment de couleur grise existante.

Dérogation requise: art. 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 21 juin 2014 au secrétariat communal de Bure où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bure, le 19 mai 2014

Le Conseil communal

Courchapoix

Requérant: Domingos Anabela et Da Silva Venancio Luis Manuel, Chavon-dessus 24, 2853 Courfaivre. Auteur du projet: Domingos Anabela et Da Silva Venancio Luis Manuel, Chavon-dessus 24, 2853 Courfaivre.

Projet: maison familiale avec place couverte / réduit et terrasse couverte en annexes contiguës, pompe à chaleur, sur la parcelle N° 1078 (surface 839 m²), sise au lieu-dit « Clos Saucy ». Zone d'affectation (selon le plan de zones): Mixte MA.

Dimensions principales: longueur 11 m, largeur 8 m 40, hauteur 5 m 50, hauteur totale 8 m 02.

Dimensions place couverte/réduit: longueur 8 m 40, largeur 3 m 50.

Dimensions terrasse couverte: longueur 7 m, largeur 7 m.

Genre de construction: murs extérieurs: ossature bois, isolation. Façades: crépissage de teinte blanc cassé. Couverture: tuiles béton de couleur grise.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 21 juin 2014 au secrétariat communal de Courchapoix où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courchapoix, le 21 mai 2014

Le Conseil communal

Dernier délai pour la remise des publications:

jusqu'au lundi 12 heures

Fontenais / Bressaucourt

Requérant: Merçay Mathieu, En Combas 279, 2902 Fontenais. Auteur du projet: Merçay Mathieu, En Combas 279, 2902 Fontenais.

Projet: Rénovation et transformation dans le volume existant de l'habitation N° 2 suite à un incendie, sur la parcelle N° 151 (surface 955 m²), sise au lieu-dit « Les Brussattes 2 ». Zone d'affectation (selon le plan de zones): Centre CA.

Dimensions: longueur 12 m 16, largeur 11 m 87, hauteur 4 m 80, hauteur totale 9 m.

Genre de construction: murs extérieurs: maçonnerie existante, isolation. Façades: crépissage de teinte blanche, lames Canexel de teinte brune. Couverture: petites tuiles terre cuite de couleur brune/rouge.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 20 juin 2014 au secrétariat communal de Fontenais, 2902 Fontenais où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Fontenais, le 15 mai 2014

Le Conseil communal

Les Genevez

Requérante: Commune Les Genevez, La Sagne aux Droz, 2714 Les Genevez. Auteur du projet: ATB SA, Rue de la Gruère 25, 2350 Saignelégier.

Projet: mise en place de matériaux de terrassement non pollués et remise en place de la terre végétale suite aux travaux de construction de collecteurs et d'une STEP, sur la parcelle N° 184 (surface 532'732 m²), sise à Le Prédame - Chez Sémon. Zone d'affectation: Agricole ZA.

Dimensions surface: 3730 m². Dimensions volume: 4000 m³.

Genre de construction: matériaux de terrassement + terre végétale.

Dérogation requise: art. 24 LAT

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 20 juin 2014 au secrétariat communal de Les Genevez où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Les Genevez, le 14 mai 2014

Le Conseil communal

Dernier délai pour la remise des publications:

jusqu'au lundi 12 heures

Haute-Ajoie / Chevenez

Requérants: Christophe Bourquenez et Christèle Chappuis, Le Boud d'Os 37, 2912 Réclère. Auteur du projet: Atelier d'architecture Planibat, Champs St-Martin 39, 2942 Alle.

Projet: maison familiale avec couvert voiture / réduit en annexe contigüe, pompe à chaleur + capteurs solaires thermiques en toiture, sur la parcelle N° 4444 (surface 880 m²), sise à la Rue des Ecluses. Zone d'affectation: habitation HAb – plan spécial « Grand Bois Est » modifié.

Dimensions principales: longueur 11 m 62, largeur 9 m 32, hauteur 6 m 72, hauteur totale 6 m 72. Dimensions du couvert / réduit: longueur 8 m 21, largeur 3 m 43.

Genre de construction: murs extérieurs: béton, briques terre cuite, isolation périphérique. Façades: crépissage de teinte blanche. Toiture plate.

Dérogation requise: Article 7 (hauteur) + article 15 (surélévation terrain) des prescriptions du plan spécial « Grand Bois Est » modifié.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 21 juin 2014 au secrétariat communal de Haute-Ajoie, 2906 Chevenez où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Haute-Ajoie, le 19 mai 2014

Le Secrétariat communal

Haute-Sorne / Soulce

Requérant: Monsieur Yerly Michel, Rue du Pécas 53a, 2864 Soulce. Auteur du projet: Gigandet Frères SA, Gigandet Philippe, rue Principale 60A, 2714 Les Genevez.

Projet: démolition de l'ancien fumoir et réalisation d'une maisonnette de jardin avec couvert intégré, sur la parcelle N° 281 (surface 657 m²), sise rue du Pécas. Zone de construction: Zone Centre CB.

Dimensions principales: longueur 7 m 96, largeur 6 m 62, hauteur 2 m 64, hauteur totale 4 m 54.

Genre de construction: murs extérieurs: bois. Façades: bois épicéa de couleur noyer. Couverture: tuiles de couleur rouge.

Dérogation requise: Art. 63 Loi sur la construction et l'entretien des routes, distances aux routes publiques.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au vendredi 20 juin 2014 inclusivement, au Secrétariat communal de Haute-Sorne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et art. 48 du décret du permis de construire).

Haute-Sorne, le 15 mai 2014

Le Conseil communal

Le Noirmont

Requérant: Mylène et Vincent Deleury, Rue des Collèges 7, 2340 Le Noirmont. Auteur de projet: Mylène et Vincent Deleury, Rue des Collèges 7, 2340 Le Noirmont.

Projet: six garages semi-enterrés avec liaison à l'habitation, remplacement du chauffage électrique par poêle hydro à pellets, panneaux solaires thermiques en toiture Sud + déconstruction du garage N° 7A, sur la parcelle N° 1771 (surface 1198 m²), sise rue des Collèges.

Zone d'affectation (selon le plan de zones): Habitation HA.

Dimensions garages: longueur 18 m, largeur 6 m, hauteur 2 m 90, hauteur totale 2 m 90.

Genre de construction: murs extérieurs: béton. Façades: crépissage de teinte blanche. Couverture: toiture plate végétalisée.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 21 juin 2014 au secrétariat communal de Le Noirmont où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Le Noirmont, le 16 mai 2014

Le Conseil communal

Le Noirmont

Requérants: Sophie et Julien Pellaton, Rue du Marché 4, 2340 Le Noirmont. Auteur du projet: Individeal Sàrl, Rue du Monnet 3, 2603 Péry.

Projet: construction d'une maison familiale à deux appartements avec garages en annexe contigüe, pompe à chaleur géothermique + panneaux solaires sur la toiture Sud, sur la parcelle N° 2046 (surface 1075 m²), sise au lieu-dit « La Fin des Esserts ». Zone d'affectation (selon le plan de zones) Habitation HAH – plan spécial « La Fin des Esserts - Chez la Denise ».

Dimensions principales: longueur 14 m 58, largeur 13 m 33, hauteur 6 m 45, hauteur totale 8 m 30. Dimensions garages: longueur 6 m, largeur 6 m, hauteur 4 m 30, hauteur totale 4 m 30.

Genre de construction: murs extérieurs: ossature bois, isolation. Façades: crépissage de teinte blanc cassé. Couverture: tuiles terre cuite de couleur anthracite.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 21 juin 2014 au secrétariat communal de Le Noirmont où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Le Noirmont, le 21 mai 2014

Le Conseil communal

Porrentruy

Requérant: Ciubotariu Nicolae, Route de Fontenais 27, 2900 Porrentruy. Auteur du projet: Bureau ID-Architecture SA, Grand-Rue 14, 2900 Porrentruy.

Projet: changement d'affectation du bâtiment en cours de construction, pose d'un ascenseur extérieur et d'un couvert pour l'accès au bâtiment, sur la parcelle N° 3537 (surface 1517 m²), sise à la route d'Alle. Zone de construction: H2: Zone d'habitation 2 niveaux.

Description: modification du permis de construire N° 095-2010, octroyé le 14 février 2012. Changement d'affectation du bâtiment en cours de construction en un cabinet de médecins en lieu et place de 3 habitations. Pose d'un ascenseur extérieur. Construction d'un abri couvert pour l'accès au bâtiment. Création de 9 places de parc supplémentaires. Le bâtiment comprendra: hall de réception, 8 salles de consultation et un bloc opératoire avec salles techniques.

Les aménagements extérieurs pour les accès véhicules et piétons se feront en bitume. Les surfaces Nord et Est des abords seront aménagées en surface herbeuse.

Ces aménagements seront réalisés conformément à la demande en permis de construire du 16 mai 2014 et au plan Spécial N° 14 « Route d'Alle », et selon les plans timbrés par le Service de l'Urbanisme, Equipement et Intendance.

Dimensions: inchangées. Remarque: bâtiments existants, en cours de construction selon le permis N° 095-2010.

Genre de construction: murs extérieurs: béton, isolation périphérique. Façades: revêtement: crépissage de couleur blanche. Toit: forme: pente 1.5% . Couverture: gravier de couleur gravier. Chauffage: pompe à chaleur. Citerne à mazout.

Constructions diverses: ascenseur: longueur 2 m 30, largeur 2 m 29, hauteur 6 m 70, hauteur totale 6 m 70. Abri couvert: longueur 6 m 75, largeur 5 m, hauteur à la corniche 2 m 83, hauteur au faite 2 m 83.

Plan spécial: PS N° 14 « Route d'Alle ».

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au mardi 24 juin 2014 inclusivement, au Service Urbanisme Equipement Intendance (UEI) où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Porrentruy, le 19 mai 2014

Service Urbanisme Equipement Intendance (UEI) de la Municipalité de Porrentruy

Porrentruy

Requérants: Madame et Monsieur Flury-Ciampi Sonia et Jérôme, Rte de Fontenais 50, 2900 Porrentruy. Auteur du projet: Monsieur Jeannerat Gabriel, Rue du Quartier 4, 2882 St-Ursanne.

Projet: construction d'une annexe en façade Sud du bâtiment N° 50, transformation et changement d'affectation de la remise N° 50F, sur la parcelle N° 2065 (surface 687 m²), sise à la route de Fontenais. Zone de construction: H2: Zone d'habitation 2 niveaux.

Bâtiment N° 50: description: construction d'une annexe en façade Sud du bâtiment N° 50. Dimensions: longueur 7 m 45, largeur 8 m 16. Agrandissement par surélévation de la remise N° 50F et changement d'affectation. Dimensions: longueur 5 m 56, largeur 5 m 16, en vue de la création d'un cabinet médical.

Ces travaux seront réalisés conformément à la demande en permis de construire du 28 avril 2014 et complétés par les documents des 12 et 13 mai 2014 et selon les plans timbrés par le Service Urbanisme Equipement et Intendance.

Dimensions: longueur 8 m 52, largeur 8 m 04. Remarques: bâtiment principal existant.

Genre de construction: murs extérieurs: maçonnerie, crépissage. Façades: revêtement: crépissage de couleur jaune ocre - bordeaux. Toit: forme: inchangée, pente inchangée. Couverture: tuile naturelle chauffage existant. Citerne à mazout.

Constructions diverses: Annexe Sud: longueur 7 m 45, largeur 8 m 16, hauteur à la corniche 5 m 40. Remise N° 50F: longueur 5 m 56, largeur 5 m 16, hauteur à la corniche 2 m 78.

Dérogations requises: Art. 63 LCER: agrandissement de la remise situé dans la zone d'interdiction de construire (alignement). Art. 58 RC: distance insuffisante par rapport à la limite de la parcelle N° 858.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au mardi 24 juin 2014 inclusivement, au Service Urbanisme Equipement Intendance (UEI) où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et art. 48 du décret du permis de construire).

Porrentruy, le 19 mai 2014

Service Urbanisme Equipement Intendance UEI
de la Municipalité de porrentruy

Rossemaison

Requérant: Di Biase Antonio, Rue des Oeuches 22, 2842 Rossemaison. Auteur du projet: Pepi Natale SA, 2800 Delémont.

Projet: couvert pour entreposage bois, sur la parcelle N° 605 (surface 1188 m²), rue des Oeuche. Zone d'affectation: Mixte MA.

Dimensions: longueur 12 m 28, largeur 12 m 28, hauteur 3 m 50, hauteur totale 3 m 50.

Genre de construction: murs extérieurs: structure bois. Façades: toile synthétique de teinte grise. Couverture: toiture plate, idem existant.

Dérogations requises: art. 2.5.1 RCC (alignement à la route); art. MA 16 RCC (toit plat).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 20 juin 2014 au secrétariat communal de Rossemaison où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Rossemaison, le 14 mai 2014

Au nom de l'autorité communale:
S. Pheulpin, secrétaire communale

Val Terbi / Vicques

Requérant: Hiltbrunner Daniel, Route de Recolaine 28, 2824 Vicques. Auteur du projet: Hiltbrunner Daniel, Route de Recolaine 28, 2824 Vicques.

Projet: cage d'escalier et d'ascenseur en annexe contiguë au bâtiment N° 28, 3 garages préfabriqués en annexe et 4 places de stationnement, sur la parcelle N° 532 (surface 500 m²), sise route de Recolaine. Zone d'affectation: Centre CA, plan spécial « Es Montes ».

Dimensions cage: longueur 7 m 36, largeur 3 m 08, hauteur 10 m 60, hauteur totale 10 m 60. Dimensions garages: longueur 9 m 48, largeur 6 m 25, hauteur 3 m, hauteur totale 3 m.

Genre de construction: cage: murs extérieurs: béton, ossature bois. Façades: béton de teinte grise, bois brun, vitrage. Couverture: toiture plate. Garages: murs extérieurs: béton. Façades: béton de teinte grise. Couverture: toiture plate.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 20 juin 2014 au secrétariat communal de Val Terbi, 2824 Vicques où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Val Terbi, le 15 mai 2014

Le Conseil communal

Mises au concours

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



A la suite du départ de la titulaire, le Service des infrastructures, pour la Section des bâtiments et des domaines, met au concours un poste d'

Aide-concierge à 58%

Le poste sera vraisemblablement pourvu à l'interne.

Mission: Nettoyer et entretenir les locaux du bâtiment selon les directives internes. Communiquer avec le responsable hiérarchique, le personnel du bâtiment.

Exigences: Aptitude à travailler de manière indépendante, sens des contacts humains, bonne organisation et aptitudes à la communication, sens pratique et prise d'initiatives.

Traitement: Classe 1.

Entrée en fonction: à convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: peuvent être obtenus auprès de M^{me}Christine Dobler, administratrice des domaines à la Section des bâtiments et des domaines, tél. 032/420 53 87.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032/420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité,

nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Aide-concierge », jusqu'au 28 mai 2014.

www.jura.ch/emplois

Le Département de la Formation, de la Culture et des Sports, par son Service de l'enseignement, met au concours les postes suivants:

ÉCOLES PRIMAIRES

(1^{re} – 8^e école primaire – HarmoS)

1. Titre requis: diplôme d'enseignement aux degrés préscolaire et primaire délivré par la HEP-BEJUNE, CAP jurassien d'école primaire, titre équivalent susceptible de reconnaissance.
2. Traitement: classe 3 de l'échelle des traitements des membres du corps enseignant.
3. Entrée en fonction: 1^{er} août 2014.
4. Date limite de postulation: 12 juin 2014.
5. Les postulations doivent être accompagnées des documents usuels, notamment:
 - une lettre de motivation;
 - un curriculum vitae;
 - une copie des titres acquis;
 - un certificat de bonnes vie et mœurs délivré par l'Autorité communale de domicile;
 - un extrait de casier judiciaire suisse à requérir auprès de l'Office fédéral de la justice, Casier judiciaire suisse/Service des particuliers, Bundesrain 20, 3003 Berne.
6. Les postulations seront adressées, avec la mention « Postulation » à la présidence de la Commission d'école mentionnée ci-dessous.
7. Des renseignements peuvent être obtenus auprès de la direction du cercle concerné.

CERCLE SCOLAIRE PRIMAIRE DE VICQUES-VERMES

1 poste à 40% (10 à 12 leçons hebdomadaires)

Degré: 3P-6P
Discipline: ACT

Contrat de travail de droit administratif de durée déterminée (CDD) jusqu'au 31.07.2017
Ce poste sera vraisemblablement repourvu à l'interne.

Les candidatures doivent être adressées par écrit, avec la mention « Postulation », à M. Vincent Eschmann, Vice-Président de la Commission d'école, Impasse du Tilleul 13, 2814 Vicques.

Renseignements auprès de M^{me} Lucienne Fringeli, Directrice, 032 435 63 63.

CERCLE SCOLAIRE PRIMAIRE DE COURRENDLIN-VELLERAT

Suite à une réorganisation scolaire

1 poste à 50%
(12 à 14 leçons hebdomadaires)

Degré: 1P-2P
Contrat de travail de droit administratif de durée indéterminée (CDI).
Ce poste sera vraisemblablement repourvu à l'interne.

Suite à une réorganisation scolaire

1 poste à 50%
(12 à 14 leçons hebdomadaires)

Degré: 4P-5P
Contrat de travail de droit administratif de durée indéterminée (CDI).
Ce poste sera vraisemblablement repourvu à l'interne.

Suite à une réorganisation à l'interne

Un volume de 29 leçons hebdomadaires

Degré: 5P-8P
Contrat de travail de droit administratif de durée déterminée (CDD).

Les candidatures doivent être adressées par écrit, avec la mention « Postulation », à M^{me} Valérie Bourquin, Présidente de la Commission d'école, Rue du 23 Juin 38, 2830 Courrendlin.

Renseignements auprès de M. Jacques Widmer, Directeur, 032 435 55 10 ou 032 435 57 07.

CERCLE SCOLAIRE PRIMAIRE DE ROSSEMAISON

1 poste de directrice / directeur

Tâches: le-la directeur-trice est responsable du fonctionnement interne de l'école. Il-elle coordonne et anime l'activité conformément aux dispositions légales (article 122 de la loi scolaire¹ et article 249 de l'ordonnance scolaire²).

Rétribution et allègements: selon les normes prévues par l'article 9 de l'ordonnance du 29 juin 1993 sur l'indemnisation et la diminution du temps d'enseignement des directeurs, médiateurs et titulaires d'autres fonctions dans les écoles enfantines, primaires et secondaires³.

1 poste à 100%
(26 à 28 leçons hebdomadaires)

Degré: 5P-6P
Contrat de travail de droit administratif de durée déterminée (CDD).

Les candidatures doivent être adressées par écrit, avec la mention « Postulation-Direction », à M^{me} Patricia Bouduban, Présidente de la Commission d'école, Les Courtes-Raies 8, 2842 Rossemaison.

Renseignements auprès de M^{me} Chantal Goffinet, Directrice, 032 422 06 24.

CERCLE SCOLAIRE PRIMAIRE DE CHÂTILLON

Suite à un départ de l'enseignant titulaire

1 poste à 60%
(15 à 18 leçons hebdomadaires)

Degré: 5P-8P
Contrat de travail de droit administratif de durée déterminée (CDD).

Les candidatures doivent être adressées par écrit, avec la mention « Postulation », à M. Thierry Ortega, Président de la Commission d'école, Bambois 2, 2843 Châtillon.

Renseignements auprès de M. Jean-François Fleury, Directeur, 032 422 37 30 ou 032 422 63 08.

CERCLE SCOLAIRE PRIMAIRE DE FONTENAI

1 poste à 50%
(12 à 14 leçons hebdomadaires)

Degré: 6P-7P

Disciplines : français, mathématiques, allemand, ACM, environnement.

Contrat de travail de droit administratif de durée déterminée (CDD).

Remarques : Jours d'enseignement fixes : mardi, mercredi, jeudi.

Les candidatures doivent être adressées par écrit, avec la mention « Postulation », à M^{me} Sophie Huber, Présidente de la Commission d'école, Rue Fernand-Gigon 315, 2902 Fontenais.

Renseignements auprès de M^{me} Ségolène Eberlin, Directrice, 032 466 19 02.

CERCLE SCOLAIRE PRIMAIRE DE COURROUX

Suite à une réorganisation scolaire

1 poste à 20%

6 leçons hebdomadaires)

Degré : 3P-8P

Contrat de travail de droit administratif de durée déterminée (CDD).

Suite à une réorganisation scolaire

1 poste à 100%

(28 leçons hebdomadaires)

Degré : 3P-5P

Contrat de travail de droit administratif de durée déterminée (CDD).

Les candidatures doivent être adressées par écrit, avec la mention « Postulation », à M. Philippe Membréz, Président de la Commission d'école, Impasse de la Plaine 5, 2822 Courroux.

Renseignements auprès de M. Pierre Luchinger, Directeur, 032 422 75 65

Delémont, le 19 mai 2014

Service de l'enseignement

¹ RSJU 410.11

² RSJU 410.111

³ RSJU 410.252.24

Haute Ecole Pédagogique - BEJUNE

Service de l'administration et des finances

Chemin de la Cibleterie 45
2503 Bienne

saf@hep-bejune.ch

La Haute Ecole Pédagogique - BEJUNE

met au concours les postes suivants :

Pour la **Formation primaire** :

Chargé-e-s d'enseignement / professeurs

Sur le site de La Chaux-de-Fonds :

– Sciences de l'éducation : 40 %

Sur le site de Porrentruy :

– Sciences de l'éducation : 60 %

– Didactique des mathématiques : 30 – 35 %

Mandat

- Formation initiale des étudiant-e-s du degré primaire
- Encadrement de la pratique professionnelle des étudiant-e-s
- Encadrement des recherches conduites par les étudiant-e-s

Profil

- Titre universitaire de niveau master ou jugé équivalent
- Diplôme d'enseignement et expérience pédagogique de plusieurs années

- Bonne capacité d'organisation et de planification
- Sens de la relation
- Capacité d'adaptation, esprit d'initiative et dynamisme

Conditions d'engagement

- Postes à durée déterminée d'un an, renouvelables
- Entrée en fonction : 1^{er} août 2014

Procédure

Nous vous remercions d'adresser votre dossier de candidature **jusqu'au 2 juin 2014** à l'adresse suivante : HEP-BEJUNE, Service du Personnel, Chemin de la Cibleterie 45 – 2503 Bienne, avec la mention « Postulation » et l'indication du poste visé. Un complément d'information peut être obtenu auprès de M. Fred-Henri Schnegg, doyen de la formation primaire, au 032 886 99 19 ou par courriel

fred-henri.schnegg@hep-bejune.ch

Divers

Assemblée générale ordinaire

de JURA TOURISME,

jeudi 5 juin 2014, à 15 h, au Noirmont,

à la salle Roc Montès de la Clinique

Le Noirmont (Chemin Roc Montès 20)

Ordre du jour

1. Ouverture et salutations
2. Paroles de bienvenue de M. Jacques Bassang, Maire du Noirmont
3. Désignation des scrutateurs
4. Procès-verbal de l'assemblée générale du 26 juin 2013
5. Rapport du Président
6. Rapport du Directeur
7. Comptes 2013 et rapport des vérificateurs
8. Budget 2014
9. Allocution de M. Michel Probst, Ministre de l'Économie et de la Coopération
10. Divers

Toute proposition de modification de l'ordre du jour doit être soumise par écrit au Président au plus tard 10 jours avant l'assemblée générale.

Jura Tourisme

Le président : M^e Pierre Boillat

Assemblée générale ordinaire

de l'Entreprise du Gaz SA,

vendredi 6 juin 2014, à 18 h,

à l'Hôtel du Parc à Alle

Ordre du jour :

1. Salutations - Présences
2. Procès-verbal de l'Assemblée générale du 7 juin 2013
3. Rapport du Conseil d'administration
4. Exposé de Marcel Meyer, directeur général
5. Rapport de Grégory Vaugier pour le département sanitaire
6. Rapport d'Alexis Corbat pour le département chauffage
7. Rapport d'Albert Vuillaume pour le département réseau
8. Comptes de l'exercice 2013 par la Fiduciaire Fibatech SA
9. Rapport de l'organe de révision
10. Se prononcer sur la décharge à donner aux organes de la société



11. Nomination de l'organe de révision
12. Renouvellement du Conseil d'administration
13. Nomination suite au départ en retraite d'un contremaître
14. Jubilés
15. Divers et imprévus
16. Divertissement musical

Porrentruy, le 16 mai 2014

Le directeur général: Marcel Meyer



CJ
Chemins de fer du Jura

**Assemblée générale
ordinaire des actionnaires**
Mercredi 25 juin 2014, à 16h30
à l'Hôtel Restaurant de la Balance,
aux Breuleux

Ordre du jour et propositions du Conseil d'administration:

1. Ouverture de l'assemblée
2. Désignation des scrutateurs
3. Procès-verbal de la 69^e assemblée générale ordinaire des actionnaires du 25 juin 2013
Proposition: approuver ce procès-verbal
4. Présentation du rapport de gestion et des comptes 2013 ainsi que du rapport de l'organe de révision
5. Approbation du rapport de gestion, des comptes et du bilan 2013
Proposition: approuver le rapport de gestion, les comptes et le bilan 2013
6. Décharge aux administrateurs
Proposition: donner décharge aux administrateurs
7. Désignation de l'organe de révision
Proposition: désigner la fiduciaire Muller Christe & Associés de Neuchâtel pour la révision des comptes de l'exercice 2014

Le procès-verbal de la 69^e assemblée générale ordinaire des actionnaires du 25.06.2013, le rapport de gestion, les comptes annuels, le bilan 2013 ainsi que le rapport de l'organe de révision seront à disposition de Mesdames et Messieurs les actionnaires au siège de la direction de la compagnie à Tavannes, dès le 2 juin 2014.

Les cartes de légitimation pour les actionnaires qui désirent prendre part à l'assemblée sont également à leur disposition à la direction précitée ou, dès 16h00, à l'entrée du local le jour de l'assemblée, en échange d'une justification.

Tavannes, le 14 mai 2014

CHEMINS DE FER DU JURA
Le Conseil d'administration



**Le train rouge
qui bouge!**

Chemins de fer du Jura
www.les-cj.ch



